

MORLINCOURT
DELIBERATION DU 02/03/2020
Concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2019

Envoyé en préfecture le 04/03/2020
 Reçu en préfecture le 04/03/2020
 Affiché le 04/03/2020
 ID : 060-216004267-20200302-2020_005-DE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Daniel CHARLET, maire de Morlincourt

Après avoir entendu les résultats de l'exercice 2019

Considérant

2020-005

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 41 860.99 €		- 13.73 €	7 950.00 € 8 620.00 €	670.00 €	- 41 204.72 €
FONCT	145 182.80 €	39 260.99 €	45 907.28 €			151 829.09 €

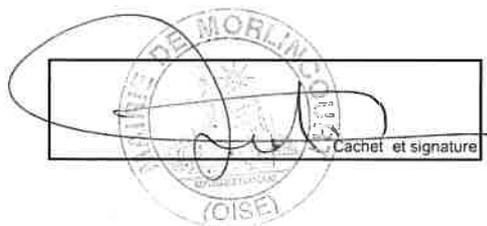
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2019	151 829.09 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	41 204.72 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	110 624.37 €
Total affecté au c/ 1068 :	41 204.72 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à MORLINCOURT,
Le 02 mars 2020

Délibéré par le Conseil Municipal,
Le 02 mars 2020



Nombre de membres en exercice : 10
 Présents : 9
 Suffrages exprimés : 9
 Abs : / Pour : 9 Contre : /

Date de la convocation : 24/02/2020

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le